

ELEVAGE DE LA COQUE (CERASTODERMA EDULE)

Le Traict du Croisic - Leader national



Traict du Croisic (parc d'élevage de coques)

Aspect géographique

Le traict du Croisic fait partie intégrante du bassin de la presqu'île guérandaise. Ce secteur correspond à une baie semi-fermée d'une superficie de plus de 680 hectares, s'ouvrant sur le large par la pointe de Pen Bron au nord et la ville du Croisic au sud.

Deux chenaux permettent le drainage de l'eau des bassins versants et se rejoignent pour former un équivalent de delta.

La quasi-totalité du traict du Croisic est caractérisée par un sédiment de type sableux, seules quelques zones (en fond de traict) étant sablo-vaseuses, voire vaseuses.

Historique de l'activité conchylicole

Trois périodes peuvent être distinguées :

- De 1960 à 1971

Une double activité était exercée dans le traict. Elle concernait majoritairement l'élevage de la moule et dans une moindre mesure celui de l'huître creuse pour des volumes de production respectivement de 600 et 200 tonnes.

- De 1971 à 1978

Période durant laquelle l'huître creuse portugaise, décimée par une épizootie, est remplacée par l'huître creuse japonaise. De plus, une régression progressive de la production de la moule est observée.

Tonnages produits : 50 tonnes/an pour les huîtres et 500 tonnes/an pour les moules

- De 1978 à 1990

Un arrêt de la production de la moule est notée à compter de 1978. Elle est reconvertie dans celle de la coque.

Les motifs de remplacement de la moule par la coque se justifiaient par une meilleure rotation des parcs, un réensemencement pouvant être réalisé aussitôt après la récolte. Par ailleurs, l'élevage de la moule était conduit à plat, impliquant des coûts de main d'œuvre et de matériel importants (repêche par dragage, long et onéreux).

Enfin, les faits de vols et de prédation apparaissaient conséquents.

Les débuts timides de l'élevage de la palourde japonaise ont été initiés au début des années 1980, pour prendre de l'ampleur au début des années 1990.

Activité économique

Actuellement, l'activité conchylicole y est pratiquée au sein de 193 concessions pour une superficie globale de 185 hectares concédés et exploités par une quinzaine de professionnels (Statistiques conchylicoles de Loire Atlantique : année 2015, DML 44). Les surfaces exploitées par espèce sont respectivement à hauteur de 68% pour la coque, 12% pour l'huître, 11% pour les coquillages divers et 8% pour la palourde. L'élevage de la moule est anecdotique, représentant 1% des surfaces concédées.

La production annuelle est en moyenne de 1 500 à 2 000 tonnes de coques, générant un chiffre d'affaires de 3,6 à 4,8 millions d'euros. Elle est de 200 à 300 tonnes de palourdes pour un chiffre d'affaires de 1,0 à 1,5 millions d'euros et voisine de 150 à 200 tonnes d'huîtres, soit un chiffre d'affaires de 600 000 à 800 000 euros (Source DML 44, CRC Bretagne sud, SMIDAP).

Techniques d'élevage déployées pour la coque

La production de coque dans le traict du Croisic dépend uniquement de la qualité et quantité de naissain naturel disponible. Elle se fonde sur l'exploitation d'un gisement naturel dans l'estuaire de la Vilaine (Pénestin, Trehiguier) qui assure les 4/5ème de l'approvisionnement. Le 1/5ème restant est fourni potentiellement par le gisement de Saint Nazaire.

Au niveau de La Vilaine, le gisement est situé au sein d'une bande de 2 km de long sur 1,5 km de large caractérisée par un sédiment très vaseux où le naissain se situe en périphérie. La pêche s'effectue en bateau, avec une seule drague autorisée par navire et présentant un maillage de 10 mm de côté minimum.

L'autorisation d'exploitation de ce gisement est accordée annuellement par la Délégation à la Mer et au Littoral (DML) d'Auray à l'issue d'une visite initiale d'évaluation et de contrôle.



Parc d'élevage de coques

Copyright © SMIDAP

Au niveau de Saint-Nazaire, le gisement se caractérise par une forte dispersion et hétérogénéité de taille et une croissance tardive. Ce secteur est utilisé uniquement en relais, lorsque le gisement de la Vilaine est en voie d'épuisement.

Le semis

Il débute mi-septembre et peut se poursuivre jusqu'à la mi-mai. Les semis s'effectuent au moment de la pleine mer pendant les périodes de mortes eaux (coefficients de marée inférieurs à 70). Les surfaces ensemencées sont préalablement balisées par de longues perches (à marée basse). Le naissain pêché la veille ou le jour même est livré par camion en sacs. Les sacs sont directement transférés sur les chalands. L'ensemencement a lieu à l'étale de pleine mer (+/- 1 heure), généralement à la pelle depuis le chaland. Le bateau se déplace de long en large sur la zone d'élevage pour permettre une répartition homogène du semis.

En moyenne, un bateau (conducteur, deux ouvriers) peut semer de l'ordre de 6 tonnes de naissain à l'heure.

A la marée basse suivante, un contrôle sur la concession est réalisé afin de vérifier le bon enfouissement du naissain.

Les densités de semis appliquées varient entre 1 et 3 Kg de naissains/m².

1 Kg de naissain équivaut à 1 000 à 1 200 individus en règle générale. Néanmoins en fonction de la taille disponible et/ou le recours à de la « demi-coque », 1 Kg de naissain peut correspondre à une gamme comprise entre 300 à 2 000 individus.

L'entretien et le suivi d'élevage

Il consiste pour l'essentiel à l'entretien de la concession, notamment au travers d'un ratissage régulier du terrain afin d'éliminer les coques mortes et le « limu » (algues vertes) et ce jusqu'à la récolte. Ce ratissage autrefois manuel est désormais mécanisé (brosse rotative pour le nettoyage des routes attelée à un tracteur).

Un suivi de la croissance et de la densité est assuré tout au long de l'élevage.

La récolte

Elle a lieu généralement à l'issue de 12 à 18 mois d'élevage après le semis, en lien avec les performances de croissance acquises.

La récolte se faisait manuellement par le passé, faisant référence à deux types d'outils développés localement, à savoir le « sas » et la « branlette ». Ces deux outils ne sont guère utilisés actuellement et essentiellement par les pêcheurs à pied professionnels.

La récolte est désormais mécanisée (cf. photo). Elle fait intervenir une machine basée sur le principe de la récolteuses à bulbes utilisée en agriculture.



Récolteuse à coquillages

Copyright © SMIDAP

Elle est constituée d'une lame qui pénètre de biais dans le sédiment. Elle concentre les coquillages présents sur quelques centimètres d'épaisseur. Ceux-ci sont amenés au moyen d'un tapis roulant incliné et grillagé jusqu'à des grilles horizontales vibrantes, qui laissent passer le sable et les petits coquillages. Les coques ainsi triées sont ensuite dirigées vers des structures de stockage (manne, clayette, container).

En termes de rendement, ce type de machine peut permettre une récolte de 5 tonnes de coques en 3 heures, voire de 100 Kg/minute dans des zones très productives.

D'un point de vue pratique, il est admis que le tonnage en fin d'élevage est en moyenne de 1,5 à 2,5 fois supérieures à celui du semis.

La taille de recapture est de 27 mm, correspondant à un poids unitaire de 6 g.

Le rendement moyen à l'échelle du traict est de 3 à 6 Kg/m².

La valeur d'un parc est définie par son rendement moyen :

- Un bon parc permet une récolte de 7 à 9 Kg/m²
- Un parc moyen, une récolte de 4 à 6 Kg/m²
- Un mauvais parc, une récolte de 2 à 3 Kg/m².

Les difficultés rencontrées et les contraintes d'exploitation

Au-delà des aléas climatiques (baisse brutale de la salinité, températures élevées, temps orageux...) susceptibles d'induire des pertes conséquentes, les principales contraintes d'exploitation sont au nombre de trois.



Densité de coques en élevage (cadrat de 1/16ème de m²)

Surdensité liée à un recrutement naturel

Lorsque la densité au m² est trop élevée, une remontée des coques peut être observée, du fait de leur manque de place au sein du sédiment. A titre de rappel, les coques vivent en monocouche sous quelques millimètres de sable.

Les coques une fois en surface sont alors dispersées par les mouvements de marée et soumises à la prédation d'autres espèces (poissons, oiseaux...). Ce phénomène peut apparaître sur les parcs d'élevage en bordure de gisement naturel, où le recrutement naturel de naissain génère une surdensité qui se traduit dans les faits par une diminution effective de la densité de coques en élevage.

Ce recrutement naturel varie selon les zones et les années, il peut atteindre entre 600 et 1 000 individus/m².

A noter que des concessions ne renfermant que le seul ensemencement naturel peuvent se traduire par des rendements de 2 à 5 Kg /m².



Remontée de coques liée au recrutement naturel (phénomène de surdensité)

Le développement d'algues vertes (ulves, entéromorphes)

Ce développement d'algues vertes, appelé localement « limu », se traduit par deux types d'actions :

- un effet biologique, par l'apparition de phénomène d'anoxie au niveau du sédiment et des coquillages, une réduction potentielle du sédiment (oxydo-réduction, sédiment noirâtre) lors de leur pourrissement. Des taux de mortalité induit par ce développement ont atteint près de 90% sur certaines concessions en 1984.
- une action mécanique par la déformation du sol liée à l'accumulation des algues, de sable, de coquilles mortes ; générant la présence de zones bosselées (dénommées « cahouènes ») avec des buttes et des trous, induisant une dispersion des coques et une minoration significative de la densité.



Développement d'algues vertes ("limu")



Déformation du sol ("cahouènes")

Les huitriers-pie

Il s'agit d'une prédation de l'ordre de 80 à 150 individus/m² de début avril à la mi-mai et concerne essentiellement les individus d'une taille inférieure à 20 mm.

Cette prédation permet un éclaircissement naturel des concessions mais cette espèce peut apparaître comme vecteur de parasitoses pour les coques (en particulier de vers trématodes).

Pour préserver notre environnement, merci de n'imprimer ce document qu'en cas de nécessité.



*Syndicat Mixte pour le Développement
de l'Aquaculture et de la Pêche en Pays
de la Loire*

Contact :

SMIDAP - 3 rue Célestin Freinet
Bâtiment B Sud - 44200 NANTES
Tel. 02 40 89 61 37
contact@smidap.fr